



**INERIS**

- (2) **Appareil ou système de protection destiné à être utilisé en atmosphères explosibles  
Directive 94/9/CE**

(1) **ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE**

- (3) Numéro de l'attestation d'examen CE de type : **INERIS 03ATEX0121X**

- (4) Appareil ou système de protection :

**COFFRET TYPE DE8-WH...**

(les points sont remplacés par des chiffres indiquant les variantes de taille)

- (5) Constructeur : **TECHNOR ATEX**

- (6) Adresse : **ZA Les Montagnes  
F-16430 CHAMPNIERS**

- (7) Cet appareil ou système de protection et toute autre variante acceptable de celui-ci sont décrits dans l'annexe de la présente attestation et dans les documents descriptifs cités dans cette annexe.

- (8) L'INERIS, organisme notifié et identifié sous le numéro 0080, conformément à l'article 9 de la Directive du Conseil 94/9/CE du 23 Mars 1994, certifie que cet appareil ou système de protection répond aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé en ce qui concerne la conception et la construction des appareils et des systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, décrites en annexe II de la Directive.

Les examens et les essais sont consignés dans le procès-verbal n° P49348/03 .

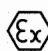
- (9) Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- la conformité à :

EN 50 014	de juin	1997 + Amendements 1 et 2
EN 50 018	de novembre	2000 + Amendement 1
EN 50 019	de juillet	2000
EN 50 020	de juin	2002
EN 50281-1-1	de septembre	1998 + Amendement 1


- les solutions spécifiques adoptées par le constructeur pour satisfaire aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé décrites dans les documents descriptifs.

- (10) Le signe X, lorsqu'il est placé à la suite du numéro de l'attestation d'examen CE de type, indique que cet appareil ou système de protection est soumis aux conditions spéciales pour une utilisation sûre, mentionnées dans l'annexe de la présente attestation.
- (11) Cette attestation d'examen CE de type se rapporte uniquement à la conception, aux examens et essais de l'appareil ou système de protection spécifié selon la directive 94/9/CE. D'autres exigences de cette Directive seront imposées à la fabrication et à la fourniture de cet appareil ou système de protection, celles-ci ne sont pas couvertes par cette attestation.
- (12) Le marquage de l'appareillage ou du système de protection devra contenir :

 II 2 GD

EEx d IIC ou de IIC T6 à T4 IP65-66 T85°C à T135°C

ou

 II 2 GD ou II 2(1) GD

EEx d [ia] ou d [ia] ia ou de [ia] ou de [ia] ia IIC T6 IP65-66 T85°C

Verneuil-en-Halatte, le 2003 12 05



C. PETITFRERE

Ingénieur au Laboratoire de Certification des  
Matériels ATEX



Le Directeur de l'Organisme Certificateur,  
Par délégation  
B. PIQUETTE  
Directeur Adjoint de la Certification



(13)

## ANNEXE

(14) **ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE N° INERIS 03ATEX0121X**

(15) **DESCRIPTION DE L'APPAREIL OU SYSTEME DE PROTECTION**

Coffrets métalliques de différentes tailles destinés à recevoir divers éléments de commande, de signalisation et de mesure. Les éléments sont définis dans les documents descriptifs.

Le couvercle peut être équipé d'un hublot.

Les coffrets présentent les degrés de protection IP65 en version standard et IP66 en version spéciale.

Les coffrets peuvent contenir des éléments de sécurité intrinsèque « SI » et des éléments de non sécurité intrinsèque « NSI » ou uniquement des éléments « SI ». Les différents éléments de sécurité intrinsèque sont d'un type certifié.

Possibilité d'adjoindre un coffret TECHNOR protégé par sécurité augmentée certifié avec traversées correspondantes.

Le raccordement aux circuits électriques extérieurs est assuré par l'intermédiaire d'entrées de câbles métalliques d'un type certifié.

### **PARAMETRES RELATIFS A LA SECURITE**


Tension maximale d'alimentation : 1000 V,  
Puissances maximales dissipées : de 45 à 600 W.

### **MARQUAGE**

Le marquage doit être lisible et indélébile ; il doit comporter les indications suivantes :

- TECHNOR ATEX
- ZA Les Montagnes  
F-16430 CHAMPNIERS
- DE8-WH...
- INERIS 03ATEX0121X
- (numéro de série)
- (Année de construction)
- NE PAS OUVRIR SOUS TENSION
- EMPECHER TOUTE FORMATION DE COUCHES DE POUSSIÈRES

Pour les coffrets non équipés d'éléments de sécurité intrinsèque:

-  II 2 GD
- EEx d ou de IIC T(\*) IP65 ou IP66 T(\*\*)
  - (\*)T6 , (\*\*)T85°C pour 40°C d'ambiante
  - (\*)T5 , (\*\*)T100°C pour 50°C d'ambiante - T°câble : 81°C
  - (\*)T4 , (\*\*)T135°C pour 60°C d'ambiante - T°câble : 91°C
- "APRES MISE HORS TENSION, ATTENDRE 20 MINUTES AVANT OUVERTURE" (pour le classement T5 T100°C) ou NE PAS OUVRIR SI UNE ATMOSPHERE EXPLOSIVE PEUT ETRE PRESENTE
- "APRES MISE HORS TENSION, ATTENDRE 30 MINUTES AVANT OUVERTURE" (pour le classement T6 T85°C) ou NE PAS OUVRIR SI UNE ATMOSPHERE EXPLOSIVE PEUT ETRE PRESENTE

Pour les coffrets équipés d'éléments de sécurité intrinsèque:

-  II 2 GD ou 2(1)GD
- EEx d[ia] ou de[ia] ou d[ia]ia ou de[ia]ia IIC T6 IP65 ou IP66 T85°C

L'ensemble du marquage peut être réalisé dans la langue du pays d'utilisation.

L'appareil ou le système de protection doit aussi porter le marquage normalement prévu par les normes de construction qui le concernent.

**EXAMENS ET ESSAIS INDIVIDUELS**

Chaque exemplaire de l'appareil ci-dessus défini doit avoir subi avec succès, avant livraison, conformément à 16.1 de la norme EN 50 018, une épreuve de surpression statique d'une durée comprise entre 10 et 60 secondes sous une pression de

- 10,5 bar pour le type DE8-WH64
- 12,3 bar pour le type DE8-WH43
- 12,5 bar pour le type DE8-WH261
- 13,5 bar pour les types DE8-WH26 et DE8-WH32
- 14,3 bar pour le type DE8-WH107

Les épreuves relatives aux éléments déjà certifiés relèvent des conditions prévues avec les certificats correspondants.

**(16) DOCUMENTS DESCRIPTIFS**

Le rapport technique est composé des documents cités ci-après, constituant le dossier descriptif de l'appareil, objet de la présente attestation.

- Dossier de certification n° TN058A04 rév.1 du 2003.01.29 signé le 2003.12.01

Ce dossier comprend 9 rubriques (17 pages).

**(17) CONDITIONS SPECIALES POUR UNE UTILISATION SURE**

Lorsque le coffret est équipé d'éléments de sécurité intrinsèque, une sonde de température devra être installée et raccordée à un dispositif de mise hors en tension quand la température ambiante à l'intérieur de ce coffret atteint la température ambiante maximum indiquée dans les attestations des éléments de sécurité intrinsèque.

Les matériels pouvant être raccordés aux éléments SI installés dans le coffret doivent être d'un type certifié et leur association doit être compatible du point de vue de la sécurité intrinsèque.

**(18) EXIGENCES ESSENTIELLES DE SECURITE ET DE SANTE**

Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- la conformité aux normes européennes EN 50 014, EN 50 018, EN 50 019, EN 50 020 et EN 50281-1-1.
- l'ensemble des dispositions adoptées par le constructeur et décrites dans les documents descriptifs.